
PALOMA

ACTIVITÉS ET
ORIENTATIONS
2020



SYNTHÈSE

FILE ACTIVE

171 personnes différentes

96% de la file active est composée de femmes cisgenres

98% des personnes sont concernées par un trajet migratoire

ACTIVITÉ

4 681 services ont été enregistrés en 2020

158 personnes ont bénéficié d'un entretien sur la thématique de la santé

141 personnes ont bénéficié d'un entretien sur la thématique juridique

155 personnes ont bénéficié d'un entretien sur la thématique sociale

603 orientations ont été menées (dont 40%, vers des structures de soins de droit commun (CHU, PASS, CeGIDD, etc.)

56 accompagnements physiques ont été menés

43 tournées de nuit ont été réalisées (lors des 8 mois où il était possible de mener à bien cette activité)

146 personnes différentes ont été rencontrées la nuit

MATÉRIEL DISTRIBUÉ

12 071 préservatifs distribués

334 tubes de gels

RESSOURCES HUMAINES PALOMA

7 bénévoles

4 salariées (3,4 ETP)

BUDGET

163 723 €

Paloma est soutenu par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, Le Conseil Départemental de Loire Atlantique, La Ville de Nantes, la Fondation Sidaction, la Fondation Open Society, la Fondation des amis de Médecins du Monde et la Fondation de France.

UNE ANNÉE COMME NULLE AUTRE

Les épidémies se nourrissent de la pauvreté, de la fragilité des personnes et des situations d'exclusion. La précarité peut être également considérée comme l'épidémie de ce début du siècle.

Une épidémie qui a toujours existé, mais qui flambe aujourd'hui. La précarité va conduire des personnes à ne pas déclarer des troubles de santé ; elles vont attendre, et les pathologies s'aggraveront.

Le confinement et les différentes restrictions ont ébranlé la situation déjà fragile des travailleur.euse.s du sexe (TDS). Le travail du sexe représente pour beaucoup d'entre-eux.elles, l'unique moyen de subvenir aux besoins de base (se loger, se nourrir, etc.) pour des personnes vivant au jour le jour, sans réserve bancaire, isolées, et ne pouvant prétendre aux aides relevant du droit commun.

L'ultra-médiatisation de cette crise n'a pas rendu plus visibles les personnes les plus vulnérables qui sont aussi les premières touchées, et notamment les TDS et les personnes migrantes en situation administrative précaire.

La gestion de la crise souligne et exacerbe des logiques que Paloma dénonce depuis sa création, et notamment l'absurdité des politiques qui excluent les plus marginalisé.e.s.

Notre démocratie a été quelque peu abîmée ces derniers mois, alors qu'elle constitue une des "clés" pour mieux combattre ce type de crise. Il devient impératif de repenser la place des individus dans notre système de santé à travers leur implication dans l'ensemble des processus de décision qui les concernent.

A Paloma, le constat est sans appel : la crise liée à l'épidémie de Covid-19 a révélé et accentué les inégalités existantes et a touché de plein fouet les TDS de rue.

Les mesures de restrictions risquent visiblement de s'inscrire dans la durée et précarisent durement les personnes. L'association Paloma, comme beaucoup d'autres acteurs s'est adaptée, et poursuivra les actions engagées dans la mesure de ses capacités pour soutenir les plus vulnérables.



PALOMA

Nos Valeurs

Le travail avec les pair.es

Les pair.es qui ont en commun l'expérience de la migration et du travail du sexe, sont essentiel.le.s dans notre approche de terrain. Les personnes paires sont des actrices clés pour la création du lien, l'adéquation des actions développées par Paloma aux besoins du public. Elles participent par leurs expertises à la réduction des risques et à la mobilisation communautaire, nécessaire et fondamentale pour amorcer les changements politiques garantissant un meilleur accès aux soins et aux droits, une meilleure protection et favoriser la lutte contre la stigmatisation des TDS.

La réduction des risques

L'enjeu est d'accompagner la personne dans sa pratique, partir de son vécu, de sa réalité, respecter son choix et travailler avec elle les questions de santé et de sécurité sans jugement.

Renforcer le pouvoir d'agir / Empowerment

Il s'agit de soutenir les efforts de la personne pour amplifier ou développer ses capacités d'actions de manière autonome, de développer notamment l'estime d'elle.lui-même et les compétences psychosociales pour favoriser le développement d'un contrôle sur sa santé.

Aller vers et accueil inconditionnel

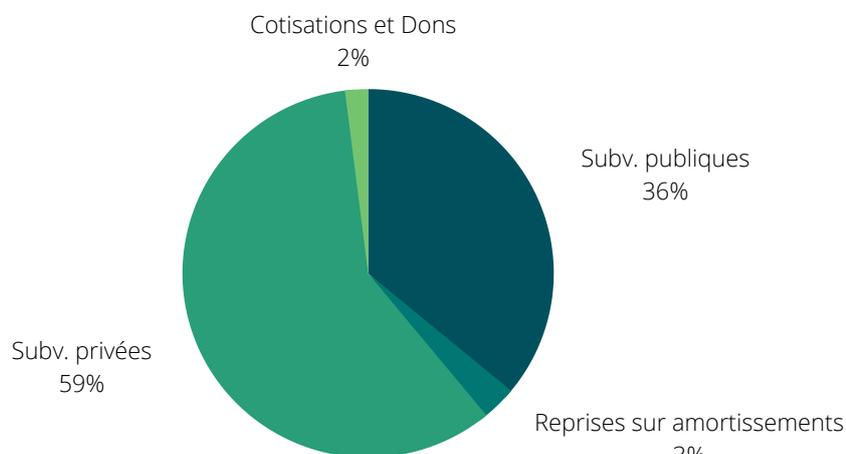
Les TDS migrant.es allophones, ne connaissant pas leurs droits ne viennent pas vers les professionnel.le.s de santé c'est donc à nous d'aller vers elles.eux, la nuit, dans la rue. Ensuite, c'est la pratique de l'accueil bas seuil en journée, sans exigence préalable et sans rendez-vous qui garantit l'accès possible aux personnes au moment où elles en ont besoin. Cette année, nous avons dû adapter ces actions au regard des conditions sanitaires

La démarche communautaire

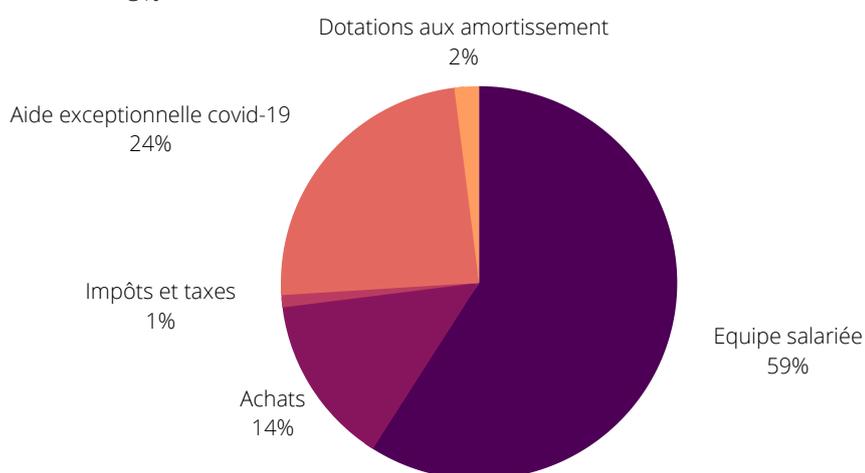
Faire avec les personnes concernées demande de repenser toutes les actions, de laisser une vraie place dans les instances de décision, de rendre les informations accessibles et compréhensibles pour tous.tes. Ce processus dans lequel Paloma s'inscrit nécessite un travail spécifique et un temps dédié pour faciliter sa mise en oeuvre et son essor.



Budget 2020



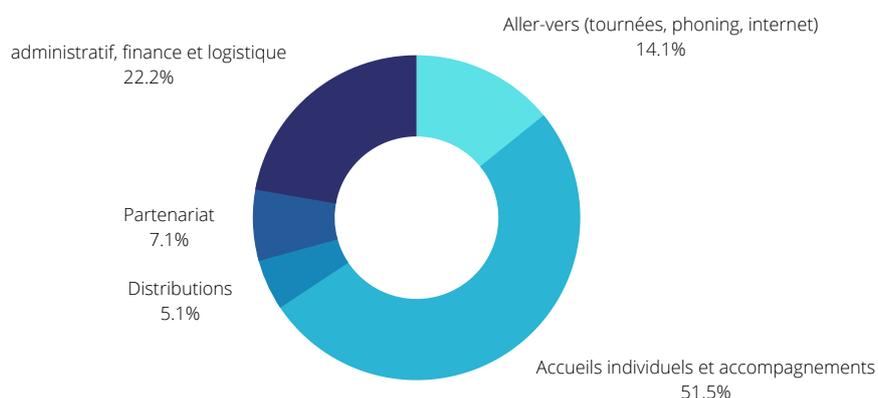
Charges



L'équipe

4 postes étaient occupés cette année : 1 Intervenante terrain, 1 Travailleuse paire, 1 Facilitatrice communautaire et 1 responsable administratif et financier. Maïwenn (Intervenante Terrain) a quitté Paloma en septembre pour suivre une formation. Elle sera de retour début 2021. Elle fut remplacée par Agathe.

Le volume d'heures travaillées en 2020 est de 4 702 heures pour 4 postes soit 3,4 ETP. Cette année, l'équipe s'est organisée et adaptée pour maintenir le liens et l'accompagnement des personnes concernées.



PUBLIC RENCONTRÉ EN 2020

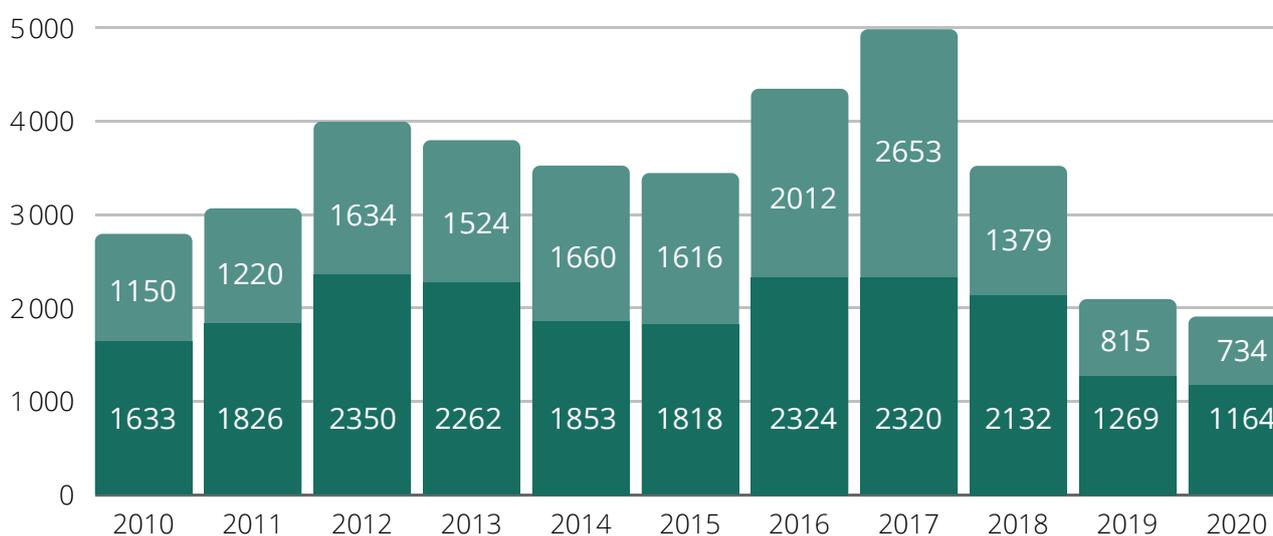
Le recueil de données est un outil support pour l'association qui permet d'avoir des données chiffrées afin de rendre compte des actions et du profil des personnes rencontrées. Néanmoins, il ne peut représenter un objectif en tant que tel. Dans notre approche, aucun interrogatoire, ni questionnaire n'est soumis aux personnes rencontrées. Les données sont collectées au fur et à mesure, au bon vouloir des personnes. C'est pourquoi pour certaines données il n'y a pas 100% de réponses.

Le confinement durant le printemps lié à la crise sanitaire, a impacté notre recueil de données. Le 17 mars, le bureau a été fermé avec lui, les accueils physiques et accompagnements en journée. Rapidement, l'équipe a mis en place le télétravail et a continué à maintenir le lien avec les personnes par téléphone. Par contre, la retranscription des informations n'a pas pu être faite au fur et à mesure dans les dossiers, ce qui fausse tous nos chiffres d'activité en journée. Ainsi le nombre de contact est purement indicatif, de même que le nombre d'orientation, les thématiques d'entretiens etc.

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTACTS EN FONCTION DU TEMPS

Contact établis la nuit

Contacts établis en journée



171

Personnes différentes
ont été rencontrées
en 2020

1 898

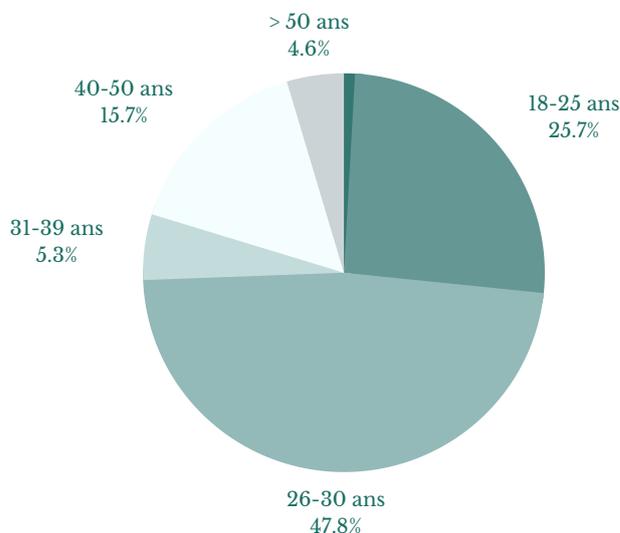
Contacts ont été
établis en 2020

PROFIL DES PERSONNES

30 ANS

MOYENNE D'ÂGE DES PERSONNES

La médiane est à 29 ans.



96 % de la file active est composée de femmes cisgenres. 4 femmes transgenres ont également été rencontrées soit 2 %.

En 2020, l'équipe note un renouvellement de la file active à hauteur de 15%. Ce chiffre est moins important que les années précédentes (en moyenne 30% depuis 2018).



98%

DES PERSONNES RENCONTRÉES

sont concernées par un trajet migratoires

86% des personnes sont originaires d'Afrique Sub-Saharienne (en majorité originaires du Nigéria), 10% sont originaires d'Europe de l'est et 2% d'Amérique Latine. Le statut administratif des personnes au regard du séjour est très variable et peut changer en cours d'année. Par exemple : des personnes en demande d'asile peuvent se voir déboutées de l'asile et faire une demande de réexamen ou une demande de régularisation sur un autre fondement.



70%

des personnes ont des droits à une couverture maladie (sur 138 personnes qui ont accepté de répondre). 5 personnes ont des droits ouverts dans un autre pays européen. 21 personnes sans droit ouverts (rupture de droit, en attente de réponse, jamais ouvert de droits) soit 13%. Ces ouvertures de droit constituent une part importante de notre travail au local.

Une autre action proposée à Paloma est la possibilité pour chaque personne rencontrée d'avoir accès à un médecin traitant bienveillant, anglophone, hispanophone ou roumanophone si besoin. 68 % des personnes ont un médecin traitant (sur 135 personnes qui ont accepté de répondre). 45 % de la file active bénéficie également d'un suivi gynécologique.



68%




4 681

SERVICES ONT ÉTÉ ENREGISTRÉS EN 2020

46% sur la thématique de santé, 33% sur des thématiques d'ordre social et 21% sur des thématiques d'ordre juridique

ORIENTATIONS ENREGISTRÉES EN 2020

majoritairement (40% des orientations) vers des structures de soins de droit commun (CHU, PASS, CeGIDD, etc.). 56 accompagnements physiques ont été nécessaires



603

ENTRETIENS ET ORIENTATIONS - SANTÉ

158

personnes différentes ont bénéficié d'un entretien sur cette thématique

	Nombre de personnes	
Consommation de produits psychoactifs	3	2%
Contraception	45	28%
Covid19	78	49%
Hépatites / IST	37	23%
Souffrance psychologique	39	25%
Suivi Gynéco (IVG, frottis, test grossesse)	76	48%
Suivi médical	123	78%
TB	14	9%
Test dépistage	52	33%
Vaccination	45	28%
VIH (TPE, PREP, TASP, etc.)	4	3%

ENTRETIENS ET ORIENTATIONS - JURIDIQUE

	Nombre de personnes	
Entretien de suivi tripartite	10	7%
Informations droit asile/séjour	79	56%
Informations législation TDS	67	48%
Point sécurité	12	9%
Suivi juridique droit séjour	110	78%
Suivi juridique pour procédure judiciaire	50	35%

141

personnes différentes ont bénéficié d'un entretien sur cette thématique

ENTRETIEN ET ORIENTATIONS - SOCIAL

155

personnes différentes ont bénéficié d'un entretien sur cette thématique

	Nombre de personnes	
Cours français / FLE	73	47%
CMU CSS AME	118	76%
Hébergement	87	56%
Info et RdR violence	44	28%
Rendez-vous tripartite	20	13%
Ressources financières impôts	96	62%
Sport/cuisine	33	21%
Suivi social	151	97%
Suivi suite à une agression	20	13%
Transport et mobilité	33	21%
Travail/emploi	56	36%

LES TOURNÉES DE NUIT



En ce qui concerne l'activité de nuit, les tournées ont été interrompues de mi-mars à mi-mai (2 mois) puis en novembre et décembre (2 mois). Soit 4 mois en tout. En 8 mois d'aller-vers la nuit, les chiffres sont quasiment identiques à ceux de 2019. Ce qui indique une augmentation des personnes présentes la nuit dans la rue.

Une autre différence lors de tournées réalisées en 2020 est l'arrêt de l'usage du camion la nuit à cause des règles de distanciation et gestes barrières. Les personnes ne peuvent plus monter à l'intérieur. Ce sont nous qui leur donnons thé, café, préservatifs. Et le temps passé pour les échanges qui ont lieux debout, dehors à la vue de tous, est réduit. Nous observons donc que nous rencontrons davantage de personnes en 2020, l'augmentation de la précarité peut être un facteur explicatif d'une hausse du nombre de personnes allant travailler dans la rue.

43

Tournées de nuit ont été réalisées en 2020, lors des 8 mois où il était possible de mener à bien cette activité.

15 tournées se sont tenues avec une travailleuse paire ou une bénévole paire.

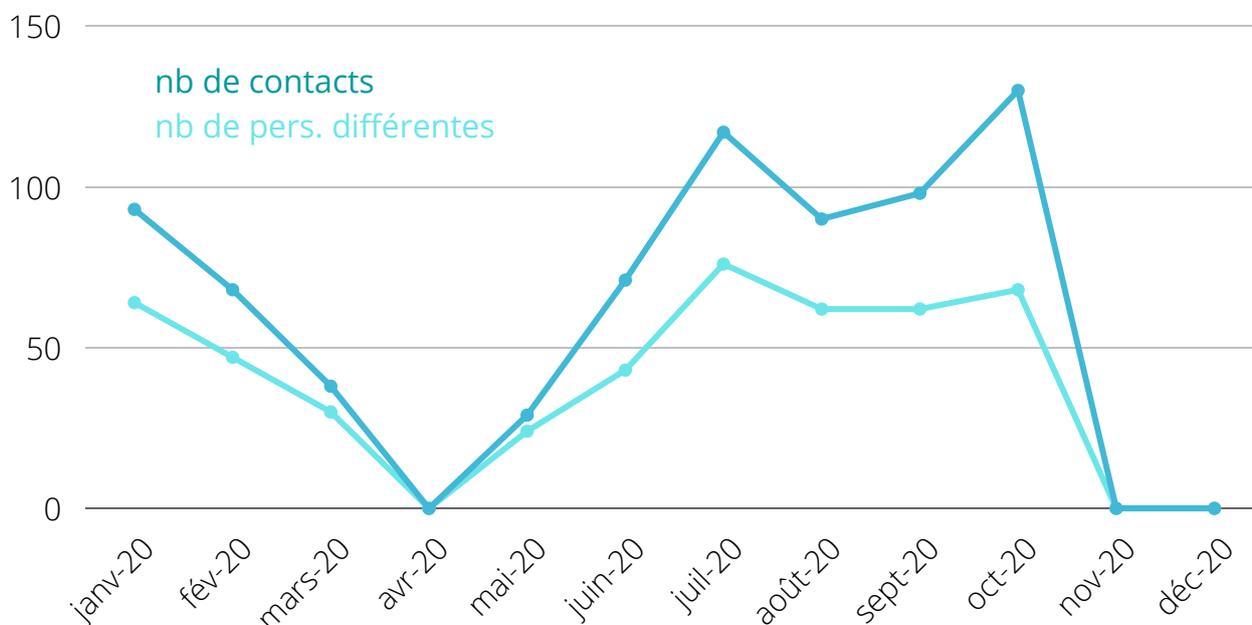
146

Personnes différentes ont été rencontrées durant ces tournées. Paloma a rencontré en moyenne 53 personnes différentes par mois.

12 071

Préservatifs masculins et féminins ont été distribués lors des tournées. 334 tubes de gel ont également été distribués.

Evolution du nombre de personnes rencontrées et du nombre de contacts établis en 2020

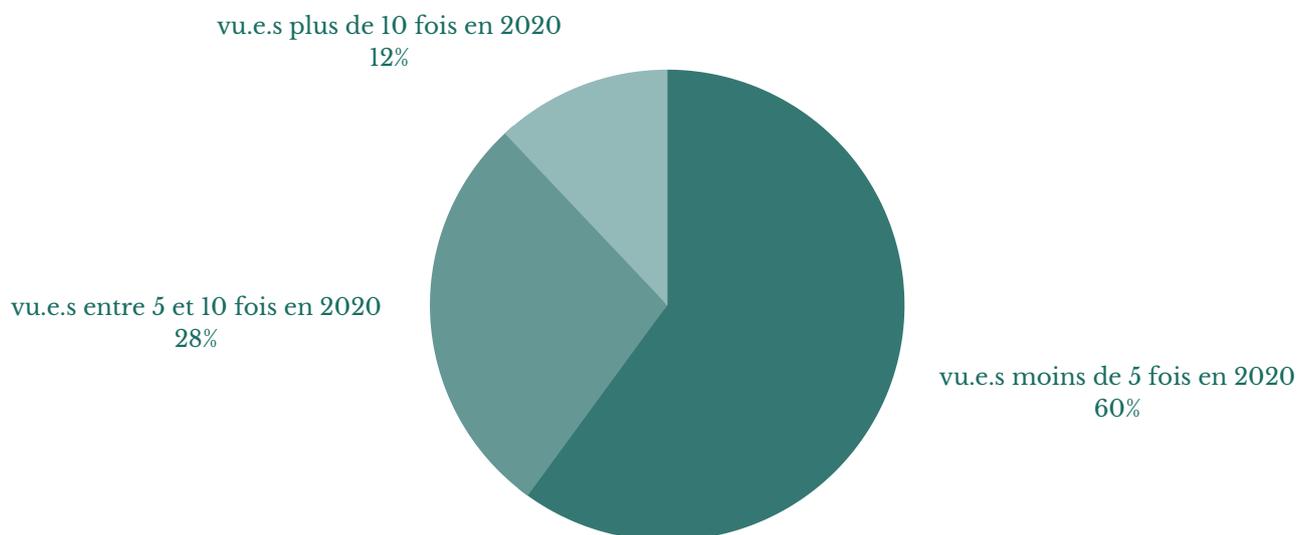


Le confinement du printemps dernier et le couvre-feu strict instauré depuis le mois de novembre ont plongé la majorité des personnes que nous rencontrons dans une précarité extrême, un stress et une anxiété de plus en plus palpables au fur et à mesure que les perspectives d'une sortie de crise ne semblent toujours pas favorables. Les personnes dépendantes économiquement de l'activité du travail du sexe pour vivre, se trouvent dans l'incapacité de gagner l'argent nécessaire à la satisfaction des besoins de base : se nourrir, se loger, etc.

En plus des impacts évidents en termes de santé globale, cela a également altéré leur capacité à respecter les mesures sanitaires, les exposant de manière significative au risque de contamination. En effet, face à l'impossibilité d'accéder aux aides de l'Etat, certaines personnes n'ont pas d'autre choix que de mettre en place différentes stratégies pour continuer à travailler. Les travailleur.euse.s du sexe sont particulièrement concernées en raison de leur exclusion des fonds de solidarité.

De plus, de nombreux.ses TDS n'étant ni propriétaires, ni locataires de leur logement, certain.es ont subi des pressions allant jusqu'à des situations de violence (lorsqu'elle ne payaient plus leur loyer), quand d'autres ont dû quitter leur logement et se sont retrouvé.e.s à la rue dans un contexte de saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence.

Fréquence des rencontres en 2020



Au printemps et à l'été 2020, les personnes ont pu retourner dans la rue. Paloma a alors travaillé avec ils.elles sur les techniques de réduction des risques possibles à mettre en place dans le cadre du travail du sexe. La majorité des TDS ont alors modifié et adapté leurs pratiques, mais de fait, les TDS sont plus exposées au risque sanitaire.

Pour les personnes dont l'activité du TDS représente l'unique source de revenu, le risque le plus grand concerne la perte du logement, l'accumulation d'impayés et de dettes. Ainsi malgré la peur du virus très présente chez les TDS, beaucoup ont essayé de poursuivre leur travail habituel. Certain.e.s ont pu continuer leur activité en ne voyant que leurs clients réguliers, ce qui leur a permis d'assurer un minimum de revenu; quand d'autres ont tout simplement continué à exercer dans la rue malgré les restrictions.

La diminution ou l'arrêt du travail du sexe pendant cette période a eu des répercussions à la reprise de l'activité, puisqu'il était désormais urgent de compenser les pertes accumulées. Ce besoin de revenus a conduit à une sélection moins drastique des clients, renforçant l'exposition aux violences ou aux pratiques sexuelles à risque.

Avec le soutien de plusieurs financeurs, Paloma a réussi à mobiliser des fonds pour pallier temporairement, à ces carences (cf. ci-après). En 2020, nous avons organisé 25 sessions dédiées uniquement à la distribution de tickets services. Cette crise s'installe dans la durée, et la liste de nos soutiens s'essouffle. En avril 2020 nous étions en mesure de distribuer l'équivalent de 7,50 € par personne et par jour. En octobre, 5,68 € par personne et par jour. Et 2,87 € par jour et par personne au mois de décembre. Paloma ne peut plus assurer les actions « d'aller-vers » la nuit du fait du couvre-feu. Les sessions de distributions, au-delà du caractère caritatif, nous permettent de maintenir le lien avec une population exclue et démunie face à cette situation.

ACTIVITÉS MENÉES PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

Suite à l'état d'urgence sanitaire mis en place par le gouvernement fin mars 2020, Paloma a décidé d'adapter ses activités. Ainsi, les tournées de nuit ainsi que les accueils de jour sans rendez-vous ont été temporairement suspendus dès le 16 mars 2020. Le nombre de personnes nous sollicitant pour des aides d'urgence n'a cessé de croître au fil des semaines. L'équipe a pu continuer d'accompagner un maximum de personnes à travers 2 types d'actions :

1. L'aller vers téléphonique

Cette action a permis de garder le lien avec les personnes TDS et de pouvoir communiquer les informations relatives à l'épidémie de covid-19.

Aussi, malgré le confinement, l'équipe a dû se mobiliser sur certaines urgences. 3 accompagnements ont été réalisés au mois d'avril. 2 pour des questions de santé (IVG) et un concernant une situation de violence. 3 personnes ont été mises à l'abri, au mois de mai, suite à la dénonciation d'une situation d'exploitation.

La mise en sécurité et l'accompagnement de ces 3 personnes se sont poursuivies en juin et a nécessité de nombreux accompagnements physiques (police, CHU, avocat...), ainsi qu'un travail de médiation et de coordination entre tous les acteurs, réalisé par Paloma.

2. Les distributions

Des distributions furent organisées, 2 fois par semaine dans les locaux de l'association. Toutes les personnes avec lesquelles nous sommes en contact ont été éligibles à un type de distribution parmi 3 offres différentes, selon des critères précis.

Ces distributions ont été organisées en respectant les consignes visant à éviter la propagation du virus, respect des gestes barrières et des mesures de prévention.

Ces actions permettaient également de transmettre des informations relatives à la maladie, aux comportements à adopter pour se protéger et protéger les autres, les démarches administratives à réaliser pour sortir de chez soi, etc.



FIN MARS / AVRIL

Pas de tournées, « aller-vers » téléphonique, distributions 2 jours par semaine

- o Groupe colis alimentaires (1 fois / semaine)
- o Groupe tickets services (1 fois / semaine)
- o Groupe aides financières (1 fois / mois). Le 13 avril, 33 personnes reçoivent 250€)
- o Toutes les personnes ont reçu une carte téléphonique prépayée d'une valeur de 5€

MAI

Paloma a organisé la reprise des tournées de nuit le 15 mai

- o Groupe colis alimentaires et tickets services (1 fois / semaine)
- o Groupe aides financières. Le 11 mai, 46 personnes reçoivent 200€
- o Toutes les personnes ont reçu une carte téléphonique prépayée d'une valeur de 5€
- o Le 20 mai : reprise des entretiens uniquement sur RDV au local

JUIN / OCTOBRE

Reprise des activités dans le respect des règles sanitaires

- o 12 distributions de tickets services
- o 24 tournées de nuit organisées
- o Entretiens : 2 journées de la semaine sont consacrées à recevoir des personnes en individuel, sur rendez-vous, au local. Nous proposons 32 créneaux de 30 minutes par semaine.
- o Distribution de matériel de réduction des risques (masques, thermomètres, consignes traduites en différentes langues, etc.

NOVEMBRE / DECEMBRE

Arrêt des tournées de nuit et maintien des activités de jour

- o 5 distributions de tickets services
- o Entretiens : 2 journées de la semaine sont consacrées à recevoir des personnes en individuel, sur rendez-vous, au local. Nous proposons 32 créneaux de 30 minutes par semaine.
- o Démarrage du projet "Indoor" pour cibler les TDS exerçant sur internet

AIDE ALIMENTAIRE ET KIT HYGIENE

29 personnes différentes ont reçu des colis alimentaires et des kits d'hygiène



Un total de **529 colis et kits** a été distribués.

Les colis étaient principalement composés de produits fournis par les « **Resto du Cœur** ». Certains aliments et produits d'hygiène furent achetés directement par Paloma.

Aussi, et grâce au soutien de la **Ville de Nantes**, Paloma a pu distribué 2 masques lavables par personne.

AIDE FINANCIERE (Confinement mars/avril/mai)

51 personnes différentes ont pu recevoir une aide financière

L'aide financière était d'un montant de 250 € pour chaque personne au mois d'avril, et de 200 € pour le mois de mai et de 100 € pour le mois de juin.

Ces aides financières ponctuelles et exceptionnelles ont été mise en place avec le soutien de la **Fondation Open Society**, **Sidaction** ainsi que la **Fondation de France**.



TICKETS SERVICES

82 personnes différentes ont bénéficié de cette aide



Ces tickets permettent d'acheter des produits de première nécessité dans des supermarchés.

22 297 tickets ont été distribués. En moyenne, depuis le début de ces distributions, chaque personne a reçu l'équivalent de **5,36 euros / jour**.

Plusieurs partenaires ont largement contribué à cette activité : la **DIHAL**, la **DDCS**, La **Fondation de France** ainsi que la **Ville de Nantes**.

L'aller-vers téléphonique

Cette action avait pour objectif de faire le point sur les difficultés rencontrées, accompagner les personnes sur les éventuelles urgences et donner les informations générales :

- **Sur les thématiques de santé** : demandes de rendez-vous médicaux, aide pour la prolongation d'ordonnances médicales, lien avec les pharmacies, rupture de droit à l'assurance maladie, explications autour du covid-19, etc.
- **Sur les thématiques d'ordre juridique** : expliquer les attestations de déplacement, prolongation et renouvellement des titres de séjour, non versement de l'ADA, etc.
- **Sur les thématiques d'ordre social** : hébergement au 115, mobilisation d'aides financières et/ou matériel, etc.



8139

appels ont été émis l'année dernière dont 4 381 durant la période du 1er confinement (mars, avril et mai 2020)



208

heures passées au téléphone pour maintenir le lien avec les personnes, et assurer une veille pour les urgences. D'autres échanges ont eu lieu grâce aux plateformes des réseaux sociaux comme WhatsApp



54%

des communications téléphoniques de l'année à l'intention des personnes TDS, ont été émises pendant la période du 1er confinement

TEMOIGNAGES

TEMOIGNAGES SUR LA QUESTION DES VIOLENCES

Depuis le début de la crise sanitaire mars 2020, beaucoup de femmes nous disent que la violence a beaucoup augmenté dans la rue pendant la période du la Covid-19.

Avant le couvre-feu nous avons accompagné au commissariat de Nantes dix femmes suite à des actes de violences dont elles ont été victimes alors qu'elles travaillaient dans la rue.

Tournée ordinaire : jeudi soir 8 octobre six femmes se sont faites agressées dans la rue, deux d'entre elle souhaitent porter plainte au commissariat. (C et B).

C. dit : "je veux bien aller au commissariat porter plainte contre lui, mais les autres filles ont trop peur d'aller à la police"

Témoignage rapporté par Teodora, Intervenante Paire

En les accompagnant à la police on s'aperçoit que les violences, à l'encontre des TdS de rue, seraient potentiellement commises par le même agresseur – une enquête est ouverte au commissariat de Nantes.

TEMOIGNAGE SUR LA VIE ET LES CONDITIONS D'EXERCICE DES TDS DE RUE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pendant le confinement beaucoup de Travailleuses du Sexe précaires, doivent continuer à travailler en se cachant pour pouvoir vivre. Lors des entretiens au local de Paloma et pendant le deuxième confinement, on se rendre compte que certaines n'ont pas arrêté de travailler et s'exposent donc à beaucoup plus de risques pour leur santé.

Les femmes pour ne pas être visibles, travaillent dans des appartements ou alors dans des parkings très isolé.

Nous constatons aussi que la prostitution de la rue s'est déplacée sur Internet.

TEMOIGNAGE COVID ET CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DES PERSONNES

Constat 1 : les personnes TdS sont les grandes oubliées des aides financières

Pendant cette période de la Covid, très peu de femmes ont souhaité se faire dépister pour les infections sexuellement transmissibles et nous avons constaté une baisse importante du nombre de personnes accompagnées ou allant par elle-même au CeGIDD (Centre de dépistage et de vaccination).

Sur 20 appels effectués à des personnes qui travaillent dans la rue 14 d'entre elles nous ont dit que leur priorité maintenant (avec la crise sanitaire de la Covid) est de gagner assez d'argent pour pouvoir payer leurs loyers et leur produits de première nécessité. Le fait de se faire dépister n'était pas prioritaire.

E. dit " j'ai un enfant et un loyer à payer et même si je tombe malade et si je prends beaucoup plus de risques dans mon travail avec les clients, ma priorité aujourd'hui ce n'est pas ma santé. C'est pour ça que je ne vais plus me faire dépister pour des IST . Pour le moment ,ma priorité aujourd'hui c'est de gagner de l'argent pour pouvoir vivre moi et mon enfant. »

Un récit très inquiétant qui nous montre que les personnes TdS ont été abandonnées des aides gouvernementales et ne peuvent compter que sur elle-même en exposant leur santé pour survivre.

Constat 2 : les personnes ont peur de se contaminer en fréquentant les structures de soin

PF. nous dit "je ne vais plus me faire dépister au CeGIDD car j'ai trop peur d'attraper la Covid à l'hôpital donc j'essaye comme je peux de réduire au maximum les visites avec des médecins ou à l'hôpital »

L'association a donc travaillé de façon à maintenir le lien avec les personnes et à les accompagner dans une posture de réduction des risques en tenant compte de leurs contraintes de devoir continuer à travailler car ne recevant aucune aide financière et de leur appréhension face à l'épidémie de Covid qui les éloignait encore davantage des structures de soin. Nous constatons à quel point le rôle de l'association est alors primordial pendant cette crise sanitaire.

PLAIDOYER

L'association Paloma dont l'une des missions est de faire un travail de plaidoyer à partir de son travail de terrain a donc mené ce travail de témoignage en impliquant les personnes concernées.

Deux temps forts ont marqué l'année 2020 : la crise sanitaire et la sortie du rapport d'évaluation des conséquences suite aux quatre ans du vote de la loi de pénalisation des clients votée en avril 2016.

LA CRISE SANITAIRE

Paloma a joué son rôle pour relayer et témoigner des difficultés des TdS pendant la crise sanitaire. Des personnes concernées ont pu rencontrer des journalistes pour expliquer avec leurs mots leurs difficultés.

Extrait de l'article de presse : Par Youen Tanguy (<https://www.liberation.fr/auteur/20449-youentanguy>) - 30 mars 2020 *«Beaucoup de propriétaires menacent les TDS d'expulsion», alerte Eva Vocz de la Fédération Parapluie rouge. C'est ce que craint Didi, 35 ans, qui ne pourra bientôt plus payer sa location nantaise.»*

6 avril 2020 : Paloma signe la lettre ouverte de la fédération Parapluie Rouge adressée à Mr Emmanuel Macron, Monsieur Julien Denormandie et Madame Marlène Schiappa Alertant sur l'impact de la crise sanitaire sur les travailleurSEs du sexe.

Paloma a rencontré la députée Valérie Oppelt.

Grâce au soutien des associations alliées et au travail de plaidoyer mené en inter-asso par la Fédération Parapluie Rouge ainsi que l'engagement de certain.e.s député.e.s, la DIHAL a apporté un soutien direct sous forme de tickets services pour 815 personnes (85 € par personne)



Nantes, le 10 avril 2020

Soutien aux associations de défense des travailleurs et travailleuses du sexe

La crise sanitaire actuelle sans précédent impacte très durement la situation des travailleurs et travailleuses du sexe contraints de stopper leur activité. Vivant déjà dans une situation de grande vulnérabilité, ces personnes se retrouvent en plus grande précarité et fragilité au moment où l'épidémie du coronavirus est au plus fort.

Depuis le confinement imposé, à Nantes comme partout ailleurs sur le territoire, ces travailleurs et travailleuses du sexe subissent une grande détresse au quotidien : manque d'argent, de nourriture, d'hygiène, problème d'accès au logement, solitude et violences. La quasi-totalité de ces personnes sont des personnes migrantes, selon l'association Paloma.

Les associations œuvrent au quotidien pour maintenir un lien social indispensable et leur porter secours en distribuant des colis alimentaires, des kits d'hygiène, en prodiguant des conseils comme le font à Nantes l'association Paloma et le Mouvement du Nid.

Dans les conditions imposées par le confinement, ces associations nous alertent sur cette situation encore plus dramatique. L'association Paloma a signé la lettre ouverte du 6/4/2020 à l'initiative de la fédération Parapluie rouge. Nous devons faire preuve de solidarité et d'humanité, à l'heure où ces valeurs priment. Le gouvernement doit trouver des solutions (aides financières aux associations par exemple) pour que ce public particulièrement impacté par la crise sanitaire ne se retrouve pas complètement abandonné.

J'apporte tout mon soutien aux associations mobilisées dans ce combat.

NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



PARTENAIRES PRIVÉS



A NNEXES

ENJEUX EN MATIÈRE DE PLAIDOYER RAPPEL DU CONTEXTE POLITIQUE DEPUIS 2011



2011

Le 6 décembre 2011, les députés français ont voté une résolution confirmant officiellement le positionnement abolitionniste de la France. Cette résolution émanait du rapport 12 n° 3334 « Prostitution : l'exigence de responsabilité. Pour en finir avec le plus vieux métier du monde » déposé par la mission d'information sur la prostitution en France, rendu public le 13 avril 2011.

Les auteur.trices rappelaient en préambule les points suivants :

- La prostitution doit être considérée comme une violence, en majorité subie par des femmes et aux conséquences souvent considérables,
- La perspective des politiques publiques ne peut être que celle d'un monde sans prostitution (...) mais ne doit pas causer un tort aux personnes prostituées qui sont des sujets de droits,
- Il est nécessaire de s'intéresser aux clients : acteur central de la prostitution afin de lui faire prendre conscience des conséquences de ses actes et en parallèle d'accompagner les personnes prostituées qui le demandent dans l'exercice de leur droit et si elles le souhaitent vers la sortie de la prostitution : politiques sociales ambitieuses pour permettre le véritable choix.

Dès la sortie de ce rapport, de nombreuses associations s'indignaient de certaines propositions et d'autres s'en emparaient et militaient pour la disparition de la prostitution. Une proposition de loi (n°4057) avait également été présentée en conclusion du rapport mais n'avait pas abouti.

2012

François Hollande, alors candidat aux élections présidentielles, prenait l'engagement d'abroger le délit de racolage. Elu, le sujet a été attribué au Ministère des droits des femmes. En décembre, l'IGAS a publié un rapport intitulé « prostitutions : les enjeux sanitaires » qui met en exergue des constats partagés par Médecins du Monde et Paloma. Les auteur

2013

Le 28 mars, la proposition de loi visant à l'abrogation du délit de racolage public est examinée et adoptée en séance publique au sénat. Elle procède à l'abrogation de l'article 225-10-1 du code pénal. Cette proposition a été déposée sur le bureau de

27 | Activités et Orientations 2019

l'Assemblée nationale le 29 mars 2013 mais les acteurs politiques ont souhaité considérer l'ensemble des questions relatives à la prostitution. La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'Assemblée nationale a alors décidé de s'en saisir.

2 rapports d'information sont ainsi rédigés :

- Un rapport en septembre 2013 fait au nom de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel : Maud Olivier

Dès l'introduction, le ton est donné : il ne s'agit pas d'étudier objectivement le système prostitutionnel dans sa diversité mais plutôt de dresser un état des lieux, certes reflétant une certaine réalité, mais omettant certaines nuances, certaines complexités qui, de fait, modifient l'analyse. La première partie « la prostitution est aujourd'hui une violence aux effets directs et indirects » présente en 3 pages le nombre des personnes se prostituant, leur profil et leur organisation, puis les « effets destructeurs sur ses victimes », les effets indirects sur la société et enfin une analyse en 6 pages des différentes législations en Europe et dans le monde. La deuxième partie concerne la lutte contre le système prostitutionnel et développe 4 axes (la formulation des titres ci-dessous est celle du rapport) : renforcer les moyens de lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains ; cohérence des politiques européennes, renforcement de l'espace pénal européen, bloquer l'accès à des sites internet impliquant des proxénètes/réseaux de traite, renforcement de la coopération internationale contre la traite, renforcement de la protection des victimes de la traite et du proxénétisme et instauration d'une coordination de l'action de l'ensemble des services de l'Etat et des associations ; instituer un accompagnement des personnes prostituées : accès aux droits, accompagnement des personnes désireuses de quitter la prostitution, abolition du délit de racolage ; élaborer une politique préventive pour changer les représentations et les comportements : lutte contre les rapports de domination sociaux, économiques et symboliques, sensibilisation et éducation pour prévenir le recours à la prostitution ; sanctionner le recours à la prostitution : responsabilisation du client, élargissement du délit de recours à la prostitution existant dans le droit français.

- Un rapport en octobre 2013 fait au nom de la commission des affaires sociales sur la situation sanitaire et sociale des personnes prostituées du Sénat : Jean-Pierre Godefroy et Chantal Jouanno

Ce rapport avait pour objectif affiché de présenter l'état de santé et l'accès aux droits sociaux des personnes se prostituant, sans présager d'une évolution législative. Aussi la première partie dresse un panorama de la prostitution en France : un phénomène pluriel en constante mutation, un manque de données étayées et partagées et une réalité se trouvant au coeur de débats philosophique et politique. La deuxième partie reprend l'état de santé et l'accès aux droits sociaux : un état de santé globalement très préoccupant,

un accès aux droits sociaux possible en théorie mais très difficile en réalité, des facteurs qui freinent l'accès aux droits sociaux et aux soins (violence, hébergement, stigmatisation, isolement, méfiance des institutions) et un volet social de la sortie de prostitution qui souhaite prendre exemple sur l'Italie et proposer des alternatives crédibles pour sortir de la prostitution. La dernière partie présente une amélioration de la situation sanitaire et sociale possible uniquement à travers un engagement fort et mieux structuré de la « puissance publique » avec les associations : enjeux d'un meilleur pilotage et d'une sécurisation des fonds alloués aux associations.

Le 10 octobre 2013, la proposition de loi n°1437 est enregistrée à la présidence de l'Assemblée Nationale. Elle est fortement inspirée des rapports précités et notamment celui porté par Maud Olivier.

- Le chapitre premier concerne les moyens d'enquête et de poursuite des auteurs de la traite des êtres humains et de proxénétisme ;
- le chapitre II concerne l'amélioration de la protection et l'accompagnement global dont peuvent bénéficier les victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme, et de la prostitution ;
- le chapitre III concerne l'action de prévention et d'information qui incombe aux pouvoirs publics pour réduire à l'avenir le recours à la prostitution, notamment par la prévention destinée aux élèves de l'enseignement secondaire, plus particulièrement du lycée ;
- le chapitre IV instaure une interdiction d'achat d'acte sexuel en créant une contravention sanctionnant le recours à la prostitution ;
- le chapitre V comporte diverses dispositions liées à l'entrée en vigueur et à l'application de la loi.

2014

La CNCDH rend un avis sur la proposition de loi : « La CNCDH se félicite de l'abrogation du délit de racolage passif dont les effets ont conduit à rendre moins visible la prostitution et plus vulnérables les personnes en situation de prostitution. En application de la loi existante, elle encourage vivement la poursuite des clients de la prostitution de mineur.es et de personnes vulnérables. Cependant, concernant la généralisation de la pénalisation des clients de la prostitution, la CNCDH estime que cette mesure pourrait s'avérer contreproductive, parce qu'elle risquerait notamment d'isoler davantage les victimes de traite et d'exploitation sexuelle. Soucieuse de l'égalité de toutes devant la loi pénale, de l'efficacité de la réponse pénale et de la protection des personnes en situation de prostitution, la CNCDH estime que les arguments en défaveur de cette mesure l'emportent sur les arguments la soutenant, malgré la valeur pédagogique et éducative qu'une telle mesure emporterait ».

Juillet 2014 La commission sénatoriale en charge d'examiner cette proposition de loi rend son avis et rejette notamment la pénalisation des clients : « Soucieuse de ne pas accroître la précarité sanitaire et sociale des personnes prostituées, la commission spéciale a confirmé l'abrogation du délit de racolage et s'est prononcée contre la pénalisation des clients. À l'issue d'un débat approfondi, elle a considéré qu'il existait un risque réel que l'incrimination des clients ne place les personnes prostituées dans un isolement plus grand et, par conséquent, dans des conditions plus dangereuses, tout en ne contribuant pas de manière significative à la lutte contre les réseaux de traite des êtres humains et de proxénétisme, qui doit rester une priorité pour les forces de l'ordre et pour la justice ».

2015

A quelques jours de l'examen de la loi par le Sénat, le président de cette commission, défenseur de la non-pénalisation des clients, démissionne : « Jean-Pierre Godefroy n'a pas justifié sa démission, mais il était en profond désaccord avec le gouvernement, notamment la secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, Pascale Boistard, sur la question de la pénalisation des clients de prostituées.

Après de nombreux débats, ce volet cher au gouvernement avait été écarté en commission par les sénateurs. « Peut-être la pénalisation freinera-t-elle certaines ardeurs, mais les personnes prostituées seront plus fragiles face à des réseaux sans pitié, des clients exigeant des prestations non protégées, voire plus, au nom du risque qu'ils prennent. En bref, nous aboutirions au résultat inverse de celui que nous recherchons », expliquait Jean-Pierre Godefroy le 4 mars en clôture des travaux de cette commission pour expliquer la suppression de ce point emblématique de la loi ».

Le 30 mars 2015, les sénateur.trices ont examiné le texte de la commission spéciale et ont suivi son avis rejetant la pénalisation des clients mais ont refusé l'abrogation du délit de racolage.

Le 12 juin 2015, les député.es votent pour la pénalisation des clients en adoptant la proposition de loi examinée en seconde lecture à l'Assemblée nationale.

Le 16 décembre 2015, le Défenseur des Droits émet un avis sur la proposition de loi. Il « signale que l'interdiction de l'achat d'un acte sexuel basée sur le modèle suédois n'est pas la mesure la plus efficace pour « réduire la prostitution et pour dissuader les réseaux de traite et de proxénétisme de s'implanter sur les territoires » et encore moins « la solution la plus protectrice pour les personnes qui resteront dans la prostitution » comme annoncé dans la proposition de loi ». Il précise que : « Les effets sur la santé, la sécurité des personnes et leur accès aux droits fondamentaux sont quant à eux bien étayés par les institutions internationales (OMS, ONUSIDA, PNUD) et françaises (CNS, IGAS, INVS). A l'instar des effets engendrés par la pénalisation du racolage en France, la pénalisation des clients accentuera la précarité des personnes prostituées en les forçant à davantage de clandestinité. En effet, une telle mesure déplacera l'exercice de la prostitution de rue dans des zones toujours plus reculées et/ou isolées, empirant les conditions d'exercice déjà difficiles. A ce titre, cette plus grande clandestinité rendra plus difficile l'action des services de police dans la lutte contre la traite et le proxénétisme. Comment lutter contre les réseaux dès lors que les victimes ne sont plus visibles et accessibles ? Cette disposition aura également pour effet d'exposer davantage les prostitué.es à la violence de certains clients et aux contaminations au VIH et/ou aux hépatites virales. L'OMS, l'ONUSIDA et le CNS sont unanimes : la pénalisation de la prostitution nuit à la santé des personnes qui la pratiquent. Qu'elles soient ou non contraintes à la prostitution, les personnes proposant des services sexuels tarifés verront leurs capacités de négociation réduites les forçant à accepter certaines pratiques ou rapports non protégés.

Par ailleurs, leur accès à la prévention et aux soins sera encore plus problématique en les éloignant des réseaux de soutien des structures associatives et médicales existantes et en rendant plus complexe l'action des acteurs de prévention. Comment appliquer une véritable politique de réduction des risques pourtant inscrite dans la loi dès lors que les personnes se prostitueraient dans des lieux mal connus ou inaccessibles aux associations ?



2016

327 sénateur.trices sur 348 votants étaient présent.es pour voter la proposition de loi contre le système prostitutionnel : 195 ont rejeté la pénalisation des clients (près de 60%).

Le 6 avril 2016, 87 député.es sur 577 votants se sont prononcé.es : 64 ont voté pour la pénalisation des clients.

Malgré un rejet fort de la part du Sénat qui avait compris les risques majeurs d'une telle mesure, la loi a été votée et est parue au journal officiel le 14 avril 2016. Les chiffres relatifs au vote interrogent quant à la réelle adhésion sur le sujet mais de fait, le racolage a été abrogé dès la parution au JO, tout comme la mise en place de la pénalisation des clients. En revanche, le dispositif prévu pour accompagner la sortie de prostitution s'est difficilement mis en place fin 2017 et de façon disparate d'un département à l'autre.



2018

Étude d'impact publiée par Médecins du Monde et les associations communautaires :

<https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/publications/2018/04/12/enquete-sur-limpact-de-la-loi-du-13-avril-2016-contre-le-systeme-prostitutionnel>

12/11/2018 : le Conseil d'Etat a décidé de transmettre la QPC au conseil constitutionnel. C'est au nom de la non-conformité du texte avec le droit au respect à la vie privée, à la liberté d'entreprendre et au principe de nécessité et de proportionnalité des peines que le collectif a saisi le Conseil d'Etat. 19/11/2018 : meurtre de Vanessa Campos, travailleuse du sexe trans.



2019

1er février : QPC : le Conseil Constitutionnel valide la pénalisation des clients de prostitué.es. La pénalisation des clients de la prostitution est inscrite dans la loi depuis avril 2016. Dans une décision n° 2018-761 QPC rendue le 1er février 2019, le Conseil a jugé conforme cette loi.

19/12/2019 : 250 travailleur.ses du sexe exerçant en France ont décidé de saisir la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH). Ils.elles sont soutenu.es par 19 organisations communautaires, de santé et féministes qui défendent la santé et les droits de toutes les personnes concernées par le commerce du sexe.



2020

Les associations de santé communautaires et leurs alliés publient leur propre rapport d'évaluation sur conséquences de la loi d'avril 2016 à l'occasion des 4 ans de la loi. Une conférence de presse est organisée. Paloma crée un support vidéo pour cette conférence pour permettre le témoignage de personnes concernées.

Le gouvernement qui avait promis depuis deux ans un rapport d'évaluation de cette même loi publie le rapport de l'IGAS le 22 juin 2020 :

Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées

<https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article769>

Le STRASS publie les guides :

Covid et confinement (<http://parapluierouge.org/node/27>)

Protocole sanitaire Travail du sexe et COVID-19 :

(<http://parapluierouge.org/node/25>)

Parution de l'étude Sexhum de Nicola Mai (<https://sexhum.org/sexhum-france/>)

PLaidoyer - Santé
Libertés et droits - Réduction des risques
Empowerment - Communautaire

PALOMA